



RÉGION ACADÉMIQUE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rapport de jury du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA),

Session 2019.

Rédacteur pour le jury : Serge MORTH (IA-IPR EPS), pilote du CAFFA.

Hormis pour les statistiques, ce document prend appui sur le rapport de 2018. Quelques éléments viennent le compléter.

Sommaire

I.	Le contexte institutionnel.....	2
II.	Composition des jurys 2019	2
III.	Préambule	2
IV.	Statistiques 2019	3
V.	Admissibilité	4
1.	Demande de dispense de l'épreuve d'admissibilité.....	4
2.	Le rapport d'activité	4
3.	La présentation orale.....	5
VI.	Admission	7
1.	L'épreuve de pratique professionnelle.....	7
a)	L'analyse de pratique.....	7
b)	L'animation d'une action de formation professionnelle	8
2.	Le mémoire professionnel.....	9
a)	Le mémoire.....	9
b)	La soutenance.....	11
VII.	Le numérique.....	12
VIII.	Conclusion	12
IX.	Bibliographie indicative	13
X.	Sitographie indicative	14

I. Le contexte institutionnel

- **CAFFA** : Décret n° 2015-885 du 20-7-2015 ; arrêté du 20-7-2015 ; circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015.

« La création d'un certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique dans le second degré et l'actualisation du CAFIPEMF dans le premier degré ont pour objectif de développer les compétences des formateurs en académie tout en contribuant au rapprochement des cultures professionnelles des formateurs des deux degrés ».

- **Référentiel des compétences du formateur académique** : Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015.

Les quatre domaines de compétences du formateur :

1. Penser-Concevoir-Élaborer.
2. Mettre en œuvre-Animer.
3. Accompagner l'individu et le collectif.
4. Observer-Analyser-Évaluer.

II. Composition des jurys 2019

Pour l'admissibilité :

- Madame Laurence LEMKI, IA-IPR anglais, présidente du jury.
- Madame Marie-Line ROSEAULIN, IEN du premier degré.
- Madame Marie-Hélène JACOBS, principale du collège Eugène NONNON à Cayenne.
- Monsieur Michel VOISIN, professeur agrégé de mathématiques, formateur académique, titulaire du CAFFA.

Pour l'admission :

- Monsieur Serge MORTH, IA-IPR EPS, président du jury.
- Madame Marie-Line LOUISOR, IEN du premier degré.
- Madame Marie-Hélène JACOBS, principale du collège Eugène NONNON à Cayenne.
- Monsieur Michel VOISIN, professeur agrégé de mathématiques, formateur académique, titulaire du CAFFA.

III. Préambule

Tous les documents officiels relatifs au CAFFA sont disponibles sur le site de l'académie de Guyane (site académique => examens et concours => certifications professionnelles => CAFFA).

Y figurent notamment les informations qui concernent les délais de dépôt des dossiers d'inscription, d'activité et d'évaluation pour l'épreuve d'admissibilité, et du mémoire professionnel pour la deuxième épreuve d'admission. Figurent également dans cet espace les formulaires permettant de se

positionner sur la première ou la seconde session de l'épreuve d'admission, sur le choix de la première épreuve d'admission ainsi que le guide de rédaction du mémoire.

Le jury rappelle qu'aucun candidat ne peut être autorisé à s'inscrire ou à déposer ses dossiers en dehors des délais prévus par la circulaire académique.

IV. Statistiques 2019

Effectifs admissibilité			Effectifs admission 1 ^{ère} sous-session				
Inscrits	Présents	Admissibles	Inscrits	Présents à l'épreuve de pratique professionnelle		Présents à la soutenance du mémoire	Admis
				Analyse de Pratique	Action de formation		
16	11	9 (56%)	4	4	0	3	1 (25%)

Notes admission 1 ^{ère} session	Penser, concevoir, élaborer / 5pts	Mettre en œuvre, animer, communiquer / 5pts	Accompagner / 5pts	Observer, analyser, évaluer / 5pts	Moyenne Globale / 20pts	Numérique / +ou- 2pts
Nombre de notes éliminatoires (<2,5pts) par compétence	1	0	0	1		
Nombre de notes éliminatoires (<12pts)					1	
Moyenne	2,42	3,10	3,83	2,71	13,14	0,75
Maxi	2,83	3,81	4,50	3,17	14,56	2
Mini	1,92	2,81	3,50	2,46	11,60	-2

A noter un plagiat qui n'entre pas dans les statistiques.

Effectifs admission 2 ^{ème} sous-session				
Inscrits	Présents à l'épreuve de pratique professionnelle		Présents à la soutenance du mémoire	Admis
2	Analyse de pratique : 1	Action de formation : 1	2	1 (50%)

Notes admission 2^{ème} sous-session	Penser, concevoir, élaborer / 5pts	Mettre en œuvre, animer, communiquer / 5pts	Accompagner / 5pts	Observer, analyser, évaluer / 5pts	Moyenne Globale / 20pts	Numérique / +ou- 2pts
Nombre de notes éliminatoires (<2,5pts) par compétence	1	0	0	0		
Nombre de notes éliminatoires (<12pts)					0	
Moyenne	3,63	3,94	3,88	3,81	16,25	
Maxi	4,92	5	4,25	4,83	20	
Mini	2,33	2,88	3,50	2,79	12,50	

V. Admissibilité

1. Demande de dispense de l'épreuve d'admissibilité

Cette disposition disparaît à partir de la rentrée 2017 (article 6 du décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015).

2. Le rapport d'activité

Rappel des attendus de la circulaire du 21 juillet 2015 : « *L'entretien s'appuie sur un dossier fourni par le candidat, lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique)* ». « *Le rapport d'activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel, lequel s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, notamment dans le champ de l'accompagnement et de la formation* ».

Du point de vue de la forme, les dossiers présentés ont été de qualité très variable. Pour la plupart d'entre eux, les règles fondamentales de l'expression écrite ainsi que celles relatives à la présentation ont été respectées. Quelques candidats ont proposé des documents qui n'étaient pas dignes du niveau attendu et des exigences de l'épreuve (présentation, vocabulaire, syntaxe, orthographe, règles grammaticales).

Il est bon de rappeler que le rapport d'activité ne consiste pas en un assemblage chronologique d'expériences professionnelles. Il doit permettre de dégager les lignes de force du parcours du candidat et sa capacité à s'adapter à divers contextes scolaires et éducatifs (niveaux d'enseignement, éducation prioritaire, cycles, etc.). Le rapport doit également mettre en évidence l'implication du candidat dans son établissement, dans son bassin d'enseignement et/ou dans l'académie. Cela en tant qu'enseignant mais également le cas échéant en tant que formateur ; la projection vers la fonction de formateur est incontournable et attendue.

La contribution à des actions de formation ou de tutorat a été appréciée dès lors que les candidats ont su la valoriser dans leur rapport. Une connaissance institutionnelle, mais également fonctionnelle de la mission de formateur est incontestablement une plus-value dans un dossier d'activité. Si le candidat ne possède pas encore d'expérience dans ce domaine, il lui est recommandé de se projeter dans ces fonctions et d'en identifier les fondements, les enjeux et les mises en œuvre concrètes.

Le jury a apprécié le caractère synthétique des rapports d'activité dès lors que le contenu témoignait clairement, à partir d'éléments de carrière pertinents, des compétences pré-requises du formateur académique.

La connaissance de l'outil numérique en tant que ressource pédagogique est un atout supplémentaire s'il est démontré que le candidat en maîtrise l'exploitation, tant dans le cadre de son enseignement que dans celui de la formation.

Les annexes ont pour fonction de compléter le corps du dossier. Elles doivent être choisies selon le niveau d'information complémentaire qu'elles peuvent apporter au jury. Elles doivent également faire l'objet d'une présentation synthétique.

Recommandations :

- prendre connaissance des documents déposés dans l'espace CAFFA de l'académie (académie de Guyane => examens et concours => certifications professionnelles => CAFFA) dont la circulaire nationale. S'en approprier le contenu ;
- respecter les délais d'inscription et de dépôt des rapports ;
- préférer la reliure spirale, qui rend la lecture plus aisée ;
- respecter le format (nombre de pages notamment) ;
- choisir les éléments les plus pertinents de son parcours, en dégager les lignes de force, les lignes directrices, notamment pour ce qui concerne les actions de formation ;
- démontrer son intérêt, voire son engagement pour la fonction de formateur ;
- éviter la juxtaposition des expériences. Préférer si possible une démarche « chronothématique » ;
- proposer un contenu synthétique ;
- respecter les fondamentaux de l'expression écrite et de la présentation ;
- les annexes doivent faire l'objet d'un travail préalable et contribuer à valoriser le corps du texte ;
- se relire, faire relire ;
- montrer en quoi le numérique a pu être un outil permettant de mieux enseigner, de mieux faire apprendre et mieux former (la connaissance technique de son fonctionnement ne suffit pas).

3. La présentation orale

Rappel des attendus de la circulaire CAFFA, 21 juillet 2015 : « *L'entretien avec le jury a pour objet d'apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation. Il vise à évaluer la capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques. Il permet également d'apprécier son investissement dans le projet d'établissement ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de celui-ci.* »

Le temps de l'exposé est de quinze minutes. Ce temps a globalement été respecté par les candidats, à l'exception de ceux qui se sont présentés sans s'être préparés à l'épreuve.

Comme pour le rapport d'activité, les prestations orales ont été inégales. Certains candidats se sont manifestement présentés sans connaître les attendus de l'épreuve ; ces candidats sont très souvent ceux qui étaient en difficulté avec le rapport d'activité. En somme, la lecture du dossier présageait de la qualité de l'oral. Il est attendu des candidats qu'ils aient préparé la présentation orale, ce qui nécessite de s'approprier les exigences de l'épreuve telles qu'elles apparaissent dans les circulaires nationale et académique.

Il est difficilement acceptable aujourd'hui de ne pas se servir du numérique pour une prestation orale. De fait, la plupart des candidats ont présenté un diaporama. Nous attirons cependant leur attention sur la nécessité d'opter pour une utilisation sobre des outils numériques, trop d'effets pouvant nuire à la compréhension des informations essentielles.

Un futur formateur académique ne doit pas se contenter de lire un texte ou des diapositives ; des mots-clés doivent guider la présentation. Du point de vue technique, nous recommandons aux candidats de se munir de leur matériel personnel.

Il est rappelé que l'oral doit être structuré ; l'annonce d'un plan permet au jury d'apprécier plus confortablement la prestation du candidat. Bien évidemment, il est attendu du candidat qu'il suive le plan annoncé.

Comme pour le rapport d'activité, le jury apprécie que les propos soient clairs et accessibles dans leur formulation. Il est également attendu d'un futur formateur qu'il respecte les règles fondamentales de l'expression orale. D'autre part, si aucun code vestimentaire n'est particulièrement recommandé, un effort de présentation est apprécié.

Pour ce qui concerne le contenu, l'oral ne doit pas se limiter à une redite du rapport. Des éléments complémentaires peuvent être apportés tant lors de la présentation que lors de l'entretien. Celui-ci doit permettre au jury d'obtenir des précisions sur ce qui a été présenté à l'écrit et lors de l'exposé. En aucun cas, le jury ne cherche à mettre en difficulté le candidat ; son objectif est, au contraire, de le mettre en valeur. Le questionnement porte sur (liste non exhaustive) :

- le référentiel des compétences du formateur ;
- le parcours du candidat : expériences professionnelles, lignes de force, ruptures ;
- la connaissance historique et contemporaine du système éducatif ;
- les connaissances des dispositifs de formation initiale et continue ;
- la didactique professionnelle ;
- le métier d'enseignant et la formation en éducation prioritaire (REP, REP+) ;
- la littérature professionnelle, technique, universitaire et scientifique ;
- le champ de l'andragogie.

Certains candidats ont su « travailler » avec le jury, s'emparer des questions posées et structurer une réponse porteuse d'informations choisies et pertinentes au regard des problématiques exposées. Ils ont également accepté de « travailler » sur les axes de progrès nécessaires à la fonction de formateur. C'est bien cette posture qui permet au candidat de valoriser ses arguments et de fait, sa candidature. Les meilleurs candidats ont fait preuve, de plus, d'un certain dynamisme dans leur présentation et dans les interactions avec le jury.

Les remarques de la partie rapport d'activité concernant la capacité à se projeter en tant que « formateur académique » valent également pour la partie orale.

Recommandations (non exhaustives) :

- la présentation orale est une activité spécifique qui nécessite de s'y exercer dans les conditions de l'épreuve ;
- vérifier que le texte support respecte les règles de l'expression écrite ;
- s'exprimer correctement à l'oral ;
- mieux vaut dire que lire ;
- structurer et problématiser le propos ;
- faire preuve de recul réflexif lors des deux temps de l'épreuve ;
- démontrer sa capacité à passer de la posture de professeur à celle de formateur ;
- respecter le temps dédié à l'exposé.

Il n'est pas attendu des candidats qu'ils soient immédiatement des formateurs opérationnels. Le jury a pour fonction de s'assurer des aptitudes des candidats à approfondir leur réflexion pédagogique, à accompagner des personnels en formation ou en difficulté, et entrer dans une démarche qui fait de l'objet éducatif une préoccupation permanente.

VI. Admission

Rappel des attendus de la circulaire du 21 juillet 2015 : « *L'admission repose sur deux épreuves : une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien ; un mémoire professionnel et sa soutenance* ».

1. L'épreuve de pratique professionnelle

Le choix est donné aux candidats entre l'analyse de pratique et l'action de formation. Pour autant, il est attendu d'eux qu'ils soient potentiellement en capacité d'intervenir dans les deux champs. Aussi, pour mieux informer les futurs candidats, nous présenterons dans ce rapport les deux sous-épreuves : quelle que soit l'épreuve choisie, il s'agit d'un format court (90 minutes maximum).

Nous attirons l'attention des candidats sur le domaine de compétence « Accompagner l'individu et le collectif » qui n'est évalué qu'à partir de la première épreuve d'admission (analyse de pratique ou action de formation).

- a) **L'analyse de pratique** : « *L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre du tutorat et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés* » (circulaire du 21 juillet 2015).

Pour ce qui concerne la première partie de l'épreuve, les candidats doivent prendre conscience que la présence de trois observateurs (le candidat, accompagné des deux examinateurs experts) transforme la relation « formateur/professeur visité ». Ce contexte particulier doit être intégré à la fois dans l'observation et l'entretien avec le professeur. Il apparaît également nécessaire de prendre en compte le caractère singulier du professeur observé qui peut être un professeur chevronné, un professeur novice, un

stagiaire, un professeur non-titulaire, etc. Il s'agit ainsi de montrer ses capacités à s'adapter à un contexte original dont font partie également les élèves de la classe.

Les meilleurs candidats ont su prélever les informations les plus pertinentes, que ce soit à partir des documents supports de cours ou pendant l'observation de l'enseignant et de l'activité des élèves. Pour cela, les cadres d'analyse utilisés se sont montrés efficaces. Ces candidats ont également été capables d'établir un climat de confiance et une communication fertile avec le professeur à partir d'une posture professionnelle et bienveillante. Cela leur a permis de mener un dialogue constructif avec le professeur observé, d'en identifier les forces et les faiblesses et de proposer des pistes de remédiations porteuses de progrès.

L'entretien avec le jury doit permettre d'identifier chez le candidat son aptitude à analyser avec objectivité et pertinence les éléments prélevés lors de la première partie de l'épreuve (observation et entretien avec l'enseignant en situation). Pour cela, il est recommandé de concevoir un cadre prenant en compte les paramètres qui ont fondé l'intervention de ce professeur : conception et conduite de leçon, climat d'apprentissage, régulation, etc. Il est également recommandé de s'appuyer sur une grille permettant de faire valoir au jury sa démarche d'analyse et de conseil auprès du professeur observé. Bien entendu, l'outil n'a de valeur que s'il permet au candidat de dépasser ses représentations/conceptions pour poser un regard réflexif et prospectif sur la leçon qu'il a pu observer. Ces grilles d'analyse peuvent d'autant plus comporter des biais susceptibles de faire l'objet de discussion lors de l'entretien avec le jury.

En fin de compte, lors de l'entretien avec le jury, on attend du candidat qu'il soit en capacité de s'interroger clairement sur les tenants et les aboutissants de son intervention auprès du professeur observé, tout en en identifiant les limites. Par exemple, déterminer clairement les options prises à l'issue de l'observation et s'interroger sur leur validité au regard du contexte. La capacité à reconstruire le déroulement de l'entretien a également distingué les meilleurs candidats.

Recommandations (non exhaustives) :

- être capable d'identifier, prélever, trier et hiérarchiser les informations les plus pertinentes à partir d'outils d'observation et d'analyse ;
- problématiser le propos ;
- connaître et utiliser un vocabulaire adapté qui renvoie aux connaissances du champ de la didactique professionnelle (mise en mots) ;
- connaître des éléments bibliographiques relatifs à l'analyse de la pratique professionnelle ;
- adopter une posture de conseiller réflexif et bienveillant ;
- identifier les limites de son propos, le nuancer le cas échéant ;
- se montrer à l'écoute du jury et accepter ses remarques tout en étant capable de faire valoir ses points de vue, dès lors que ceux-ci sont justifiés et recevables.

b) **L'animation d'une action de formation professionnelle** : « *Animation auprès d'un groupe, sur un sujet convenu au préalable entre le candidat et l'inspecteur compétent membre du jury, en concertation avec le chef d'établissement. Un entretien avec les deux examinateurs qualifiés suit l'animation* » (circulaire du 21 juillet 2015).

Quel que soit le sujet traité au cours de la formation, celle-ci ne doit pas se transformer en conférence. De même qu'un enseignant doit favoriser l'activité des élèves, un formateur doit générer de la participation, de la coopération, de la collaboration et de l'interaction entre les formés, mais également entre les formés

et le formateur. Ainsi, la formation doit être pensée, conçue et organisée dans une perspective dynamique. Si le contenu de la formation est bien entendu essentiel, le jury a également apprécié la capacité du candidat à animer la séquence avec enthousiasme.

Les supports utilisés doivent permettre de communiquer efficacement dans le respect des règles de l'expression écrite et orale ; ils doivent également favoriser l'interactivité avec les formés. Le diaporama n'est pas le seul outil de communication envisageable. Tous les moyens permettant d'accéder à l'objectif visé sont les bienvenus (diaporama, carte mentale, ouvrages, articles, fiches, jeux, tablettes numériques, etc.).

Le projet de formation doit être clairement défini. Il doit articuler les objectifs ainsi que les moyens destinés à les réaliser. Toutefois, la capacité du candidat à s'adapter au contexte et à l'imprévu, est appréciée.

Le contenu doit être didactisé, adapté à la population cible et fondé sur des connaissances actualisées et référencées. Ces connaissances doivent être opérationnalisées, manipulées et sujettes à débat avec les stagiaires.

L'entretien doit permettre au candidat de faire valoir sa maîtrise de l'« ingénierie de formation » en fondant son argumentaire sur son expérience mais également sur une méthodologie rationnelle et une littérature institutionnelle, professionnelle, technique et scientifique reconnue. Il est aussi apprécié du candidat son aptitude à auto-analyser avec lucidité et objectivité sa prestation tout en apportant, le cas échéant, des éléments de régulation ; des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs doivent également nourrir cette réflexion.

Les meilleurs candidats ont su « travailler » avec leur jury sans adopter une posture passive, défensive ou soumise, mais en s'emparant du questionnement pour mieux poser un argumentaire fondé et référencé. Ils ont également été capables de définir des indicateurs permettant d'apprécier leur prestation.

Recommandations (non exhaustives) :

- définir clairement l'objet de la formation ;
- proposer un contenu à la portée du public ;
- soigner la communication (écrite, orale, non-verbale) ;
- mener l'action de formation avec enthousiasme ;
- mettre en activité les stagiaires ;
- recueillir des indicateurs de réussite ;
- faire preuve d'objectivité, d'écoute et de sa capacité à travailler avec le jury.

2. Le mémoire professionnel

a) Le mémoire

Le jury rappelle qu'un guide de rédaction du mémoire a été produit conjointement par l'INSPE et le rectorat ; il est à disposition sur l'espace CAFFA du site académique. Il est donc attendu que tous les éléments constitutifs de ce recueil apparaissent effectivement dans les mémoires ; bien que l'appréciation du mémoire ne se limite pas à la forme, celle-ci influence fortement le jury. De ce point de vue, il est recommandé de vérifier la correction de l'expression écrite (orthographe, vocabulaire, syntaxe et règles

grammaticales) avant de déposer son mémoire ; le non-respect systématique de ces règles implique nécessairement une fin de non-recevoir. Il est rappelé que les notes de bas de page n'ont pas pour vocation à se substituer à la bibliographie, mais à compléter le propos.

Pour ce qui concerne le contenu, la circulaire du 21 juillet 2015 rappelle les attendus : « *Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer. Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiquer par écrit, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel* ».

Ainsi, le mémoire ne peut se limiter à un « récit d'interventions » ou à l'éloge d'un outil pédagogique particulier. Il s'agit bien, à partir d'un objet d'étude clairement identifié, de mener une expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche et d'en faire état par écrit : l'ensemble devant être adossé à une littérature professionnelle mais également scientifique dans le but de fonder la réflexion sur des connaissances vérifiées. Il est attendu des candidats qu'ils soient capables d'analyser objectivement et avec lucidité les résultats de leur travail. L'important n'est pas d'avoir vérifié, ou non, la ou les hypothèses testées, mais d'être capable d'identifier les variables qui ont influencé le résultat et d'en analyser les causes et les conséquences. Des liens forts avec les problématiques liées à la formation doivent aussi clairement apparaître dans le mémoire. Les meilleurs candidats ont su respecter les contraintes de forme et de fond. *A contrario*, les candidats en difficulté ont été en décalage avec les attentes. Hormis les dossiers irrecevables au regard du non-respect des règles élémentaires de l'expression écrite et/ou de présentation (cf. le guide de rédaction du mémoire), les lacunes relevées se caractérisent par l'absence de démarche expérimentale ; incapacité à **présenter une hypothèse claire**, à adopter une méthodologie adaptée, à analyser et exploiter les résultats faute d'outils adaptés, ou à inclure ces résultats dans une perspective de formation. Quelquefois, ces candidats élaborent leur mémoire en urgence, à partir d'une expérimentation inachevée ou tout juste réalisée. Cela nuit à la qualité du travail et ne permet pas de prolonger la réflexion sur l'accompagnement ou la formation.

Le jury regrette un cas de plagiat complet. Celui est considéré comme effectif dès lors que le candidat s'approprie un mémoire de CAFFA qui ne lui appartient pas (le cas en 2019), des propos publiés dans un ouvrage ou dans un article par exemple, sans en nommer le ou les auteurs. Le guide de rédaction du mémoire indique précisément les modalités qui permettent de citer un auteur. Bien évidemment, une telle situation élimine de fait le candidat. Ce fut le cas lors de la première sous-session 2019.

Au final, le jury attend du candidat qu'il démontre sa capacité à prendre de la hauteur, à questionner avec rigueur, objectivité et humilité le champ professionnel, et à se projeter dans la fonction de formateur.

Recommandations (non exhaustives) :

- respecter les délais ;
- suivre assidument l'accompagnement proposé par le rectorat et l'INSPE ;
- respecter la contrainte du format (nombre de pages notamment) ;
- préférer une reliure spirale ;
- respecter les règles de l'expression écrite ;
- **respecter toutes les indications contenues dans le guide de rédaction du mémoire** ;
- choisir un objet d'étude clairement défini ;
- fonder son travail sur une revue de littérature adaptée et étoffée ;

- Identifier et faire apparaître clairement une problématique explicite ;
- présenter une ou des **hypothèses claires** ;
- adopter une méthodologie réaliste, rationnelle et rigoureuse ;
- analyser et discuter les résultats avec objectivité et humilité ;
- inclure l'ensemble du travail dans une problématique de formation ;
- apporter une **réponse aux hypothèses posées** ;
- soigner la bibliographie conformément aux indications du guide de rédaction ;
- se relire et faire relire le document avant de le déposer ;
- vérifier que les propos empruntés sont bien présentés entre guillemets et renvoyés aux auteurs à la fois dans le texte et dans la bibliographie ;
- proposer en quatrième de couverture du mémoire un court résumé rappelant clairement l'hypothèse retenue, la méthodologie, les principaux résultats, leur analyse et une conclusion.

b) La soutenance

La soutenance du mémoire professionnel comporte un exposé de quinze minutes suivi d'un entretien de trente minutes avec le jury, accompagné des deux examinateurs qualifiés. L'exposé a pour fonction de rappeler le travail mené pour la constitution du mémoire, mais également de le compléter.

Le jury rappelle que les présentations doivent respecter les règles de l'expression écrite et orale. Bien qu'aucun texte ne fixe de règle à ce sujet, un effort vestimentaire est apprécié. Le jury a également apprécié l'attitude dynamique des meilleurs candidats. Leur enthousiasme a permis de mettre en valeur leur travail dès lors que celui-ci correspondait aux attentes de l'épreuve. Comme le jury en fait état pour la présentation du rapport d'activité (admissibilité), il est difficilement acceptable aujourd'hui de ne pas se servir du numérique pour accompagner une présentation orale. Pour autant, le jury conseille une utilisation sobre des outils supports : les effets doivent être utilisés avec mesure et uniquement s'ils apportent une plus-value à la présentation. Il est conseillé de structurer l'exposé et d'annoncer le plan au jury. Cela lui permettra d'apprécier plus confortablement la prestation orale, si bien entendu le plan est suivi. Il n'est pas conseillé de lire un texte ou des diapositives : des mots-clés doivent guider la présentation. Du point de vue technique, nous recommandons aux candidats de se munir de leur propre matériel.

L'entretien est l'occasion pour le jury de revenir sur le mémoire et l'exposé. En aucun cas, le jury ne cherche à déstabiliser le candidat ; son but est, au contraire, de le mettre en valeur. L'intention est d'obtenir des précisions et des réponses aux questions suscitées par le mémoire et sa soutenance. Le candidat doit donc accepter de « travailler » avec son jury et d'accepter la controverse. Il est conseillé de ne pas adopter une posture soumise, passive ou défensive vis-à-vis du jury.

Les meilleurs candidats ont su s'emparer des questions posées par les jurys et organiser leurs réponses à partir d'éléments tangibles issus de leur travail, de leur expérience et/ou de la littérature. Cela a pu donner lieu à un débat avec le jury qui, dans tous les cas, accepte la contradiction dans la mesure où l'argumentaire est fondé et si possible référencé.

Par ailleurs, il est à souligner que la soutenance a modifié favorablement le jugement que le jury a pu se faire de certains candidats après la lecture de leur mémoire.

Pour autant, il ne s'agit pas de négliger le mémoire, car celui-ci influence de manière importante la qualité de la soutenance.

Recommandations (non exhaustives) :

- se munir de son matériel ;
- préparer une présentation sobre et respectueuse des règles de l'expression écrite et orale à partir d'un outil numérique ;
- relire et faire relire le support de présentation ;
- proposer un contenu complémentaire au mémoire ;
- soigner la bibliographie ;
- respecter le temps dédié à l'exposé ;
- rendre dynamique la présentation ;
- dire plutôt que lire ;
- adopter une posture d'échanges positifs avec le jury et accepter la controverse en faisant valoir des arguments fondés et si possible référencés.

VII. Le numérique

La circulaire du 21 juillet 2015 relative au CAFFA indique qu'il est attendu des candidats qu'ils fassent valoir leur « *capacité à utiliser les outils numériques à bon escient* ». Le jury signale que cette attente ne se limite pas à la simple utilisation des outils de présentation. Il s'agit également de montrer en quoi et à quelles conditions, pendant son parcours, le numérique a pu être un appui pour mieux former ses pairs et mieux faire apprendre les élèves.

VIII. Conclusion

Le CAFFA est un examen exigeant qui nécessite une préparation sérieuse et continue sur l'ensemble des deux années.

Il engage le candidat dans une dynamique de formateur en devenir, en quête permanente de progrès et curieux des productions professionnelles, techniques, universitaires ou scientifiques qui lui permettront encore de se perfectionner tout au long de sa carrière.

Attentif à l'évolution du métier d'enseignant et des méthodes pédagogiques, sa qualité principale doit être sa capacité à s'adapter aux contextes et aux besoins affichés par les formés afin d'y répondre efficacement. Cela est d'autant plus vrai dans une académie en contexte d'éducation prioritaire.

L'ensemble des compétences évaluées par le CAFFA a pour objectif de vérifier l'aptitude du candidat à entrer dans cette posture.

Pour rappel, ces compétences sont les suivantes :

1. Penser-Concevoir-Élaborer.

2. Mettre en œuvre-Animer.
3. Accompagner l'individu et le collectif.
4. Observer-Analyser-Évaluer.

Lors de l'admissibilité, le candidat est positionné sur chacune de ces compétences à partir de quatre critères : très insuffisant, insuffisant, satisfaisant, très satisfaisant. À l'issue de ce positionnement, le jury prononce sa décision.

Pour ce qui concerne les épreuves d'admission, les candidats sont positionnés de manière identique à l'admissibilité. Ce positionnement fait ensuite l'objet d'une note de 0 à 5 points pour chacune des quatre compétences. Le total des notes obtenu dans chaque compétence aboutit à une note sur 20.

L'appréciation par le jury de la connaissance et de l'exploitation par le candidat de l'outil numérique permet d'ajouter jusqu'à deux points au total obtenu.

L'obtention du CAFFA nécessite d'obtenir au minimum :

- la moyenne dans chacune des quatre compétences (soit au moins 2,5/5) ;
- ET 12/20 de moyenne générale.

IX. Bibliographie indicative

1) Textes institutionnels de référence :

- décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;
- circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015 relative au CAFFA ;
- circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015 relative au CAFFA, annexe Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs ;
- circulaire n° 2016-148 du 18-10-2016, Missions des formateurs des premier et second degrés ;
- circulaire académique relative au CAFFA, actualisée ;
- arrêté du 1-7-2013 relatif au Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 relative à la rénovation de l'éducation prioritaire.

2) Ouvrages :

- ALIN, C. (2010). *La geste formation, gestes professionnels et analyse de pratique*. L'Harmattan, Paris.
- HUBER, M.(2007). *Former des formateurs, quels outils pour quelle stratégie ?* Chronique Sociale, Lyon.
- MARTIN, JP., SAVARY E. (2012). *Intervenir en formation - 12 clés pour préparer, animer, évaluer*, Chronique sociale, Lyon.
- VERMERSCH, P.(2010). *L'entretien d'explicitation*, ESF, Paris.

- VERMERSCH, P.(1994. *L'entretien d'explicitation en formation initiale et en formation continue*. ESF, Paris.
- 3) Revue :
- Revue française de pédagogie (2015). *La formation des adultes, lieu de recompositions ?* E.N.S. Editions, Lyon.
 - Les cahiers pédagogiques (2011). *Animer des formations : outils et dispositifs*, Hors-série n°23.
- 4) Articles :
- ALTET, M. (2000). *L'analyse de pratiques : une démarche de formation professionnalisante ?* Recherche et Formation. E.N.S. Editions, Lyon.
 - FAINGOLD, N. (2006). *Formation de formateurs à l'analyse des pratiques. Recherche et formation*, E.N.S. Editions, Lyon.
 - FAULX, D., PETIT, L. (2011). *Penser et pratiquer la formation aujourd'hui : mise en perspective des approches psychosociales et ergonomiques de la formation*. Les cahiers internationaux de psychologie sociale, numéro 42, Presses universitaires de Liège, Liège.
 - LE BLANC, S., RIA L., DIEUMEGARD, G., SERRES, G., DURAND, M. (2008). *Concevoir des dispositifs de formation professionnelle des enseignants à partir de l'analyse de l'activité dans une approche enactive*. Revue Activités.
 - MOUSSAY, S., RIA, L. (2014). *Nouvelles prescriptions du travail dans les collèges en zone d'éducation prioritaire : quelles transformations de l'activité enseignante ?* Revue Française de pédagogie.
 - MOUSSAY et al. (2012). *Apprendre le métier d'enseignant face à des élèves et avec des formateurs*. Recherche et formation, E.N.S. Editions, Lyon.
 - MOUSSAY, S., RICHARD ETIENNE, R., MEARD, J. (2009). *Le tutorat en formation initiale des enseignants : orientations récentes et perspectives méthodologiques*. Revue Française de pédagogie. E.N.S. Editions, Lyon.
- 5) Rapport :
- IGEN (2016). *Pilotage académique de l'éducation prioritaire*. Rapport n°2016-058.
 - IGEN (2013). *Actualisation du bilan de la formation continue des enseignants*. Rapport n°2013-009.
 - FILATRE D, Recteur de l'académie de Versailles (2016). *Vers un nouveau modèle de formation tout au long de la vie*. Rapport sur la formation continue.

X. Sitographie indicative

- Cairn, recherche bibliographique, ressources universitaires. En ligne : <https://www.cairn.info/>
- Chaire UNESCO. *Former les enseignants au XXI^e siècle*. En ligne : <http://chaire-unesco-formation.ens-lyon.fr/+Formation-des-formateurs>
- Education.gouv.fr. *Réforme de la formation des enseignants : vers un nouveau modèle de formation tout au long de la vie*. En ligne : <http://www.education.gouv.fr/cid110079/reforme-de->

[la-formation-des-enseignants-vers-un-nouveau-modele-de-formation-tout-au-long-de-la-vie-novembre-2016.html](#)

- Eduscol. *Formation des formateurs*. En ligne : <http://eduscol.education.fr/pid28983/formation-des-formateurs.html>
- IFÉ. En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/ife>
- Neopass@ction : *Se former sur Néopass@action*. En ligne : <http://neo.ens-lyon.fr/neo/formation>
- Université de Guyane. Master MEEF Formation de Formateurs et Analyses de Pratiques. En ligne : <https://www.univ-guyane.fr/formation/nos-formations/formations-espe-guyane/master-meef-formation-de-formateurs-et-analyses-de-pratiques/>